

## **Extrait du procès-verbal N° 5 de la Commission « Energies » du 13 mai 2009**

---

### **3.6 Tarif de reprise des autoproducteurs**

Le service Electricité commence à recevoir des demandes de reprises d'électricité renouvelable produite par des privés. Il s'agit, pour l'instant, essentiellement d'électricité produite par des panneaux solaires et non subventionnée par Swissgrid. Après avoir rencontré les principaux distributeurs du Bas-Valais, le service propose de reprendre cette énergie renouvelable au prix de 15 ct./kWh pour des installations d'une puissance maximum de 5 kVA. Pour les installations de plus grande puissance le service fera une offre spécifique. Les tarifs de location des compteurs sont mis en annexe.

**Accepté en séance du Conseil communal du 19 mai 2009**

## **LOCATION COMPTEURS POUR AUTOPRODUCTEURS**

Les producteurs ne paient pas de timbre mais selon la loi, nous pouvons leur facturer la location du compteur ainsi que les frais de mise à disposition de données de comptage.

Toutes les installations de comptage de production >30 kVA sont équipées de compteur à courbe de charge. Ces compteurs sont lus automatiquement et les données transmises à notre système EDM de traitement des données.

Toutes les installations de comptage de production <30 kVA sont équipées de compteur électroniques bidirectionnels. Ces compteurs sont lus manuellement chaque trimestre.

|                                            |   |            |
|--------------------------------------------|---|------------|
| Nous proposons les tarifs suivants :       |   |            |
| Mesure de la puissance BT bidirectionnelle | : | 110.- / an |
| Mesure de la puissance BT avec CC          | : | 160.- / an |
| Relevés manuels et traitement des données  | : | 300.- / an |
| Etablissement de la CC BT                  | : | 940.- / an |
| Total mesure des producteurs sans CC       | : | 410.- / an |
| Total mesure des producteurs avec CC       | : | 1'100.-/an |

**SERVICES INDUSTRIELS  
DE BAGNES**